

voit point, comme la Chambre, tous les quatre ans tomber dans le néant tout ce qui n'a pas été voté au moment où la législature prend fin. C'est une lessive peut-être excessive car, par ainsi, beaucoup de travaux importants sont abolis qui mériteraient un meilleur sort. Pour éviter cela, on a proposé de renouveler la Chambre par tiers, comme c'est la règle pour le Sénat.

Il est une loi qui échappe aux règles que je viens d'exposer et pour la confection ou la modification de laquelle une procédure plus solennelle est employée. C'est la loi constitutionnelle, celle qui établit le régime politique et règle le fonctionnement des pouvoirs publics. Elle a été votée en 1875 par une assemblée nationale et seule une assemblée nationale pourrait l'amender. L'assemblée nationale est composée du Sénat et de la Chambre des députés siégeant, délibérant et votant en commun.

J'en ai fini avec l'exposé des procédés actuels de la fabrication des lois. Peuvent-ils être améliorés ? Evidemment. Je crois d'abord qu'il y a, dans l'atelier législatif, beaucoup trop de gens, et que si on réduisait assez notablement le nombre des ouvriers la besogne se ferait avec moins de bruit, plus de méthode et de précision. Puis il faudrait que toute la France fût, par une véritable et complexe représentation, appelée à participer au labeur d'où dépendent ses destinées. Il y a déjà pas mal d'années, un président du Conseil constitua une grande commission chargée d'étudier le problème de la natalité. J'en faisais partie, et, à la séance d'ouverture des travaux, nous nous trouvâmes près de 200 réunis au conseil d'Etat, nul ministère n'ayant une salle assez vaste pour tout ce monde. L'abbé Lemire était à côté de moi. Après le discours de bienvenue du président, il demanda la parole et, jetant un regard sur l'assistance, dit simplement : « Nous allons parler de natalité et d'enfance, or je constate qu'il n'y a ici qu'une robe, c'est la mienne. Des femmes cependant nous guideraient utilement dans notre tâche ». Le brave abbé Lemire se rassit et, à la séance qui suivit, il y eut d'autres robes que la sienne. Je suis sûr que, dans un délai qui n'est plus très éloigné, il en sera de même au Parlement en passant peut-être, et cela est désirable, par l'étape des conseils municipaux. Ce sera un progrès de justice et de raison que, malheureusement, la France fera presque la dernière. On peut facilement plaisanter à ce sujet. Je le tiens pour un des plus graves qui soient. Dans la nation, la femme a à jouer le rôle complé-